Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 34 (1997)
Heft: 1323

Artikel: Plantes transgéniques : commercialisation prématurée
Autor: Escher, Gérard
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1015329

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 12.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Commercialisation prématurée

Les USA se sont lancés avec enthousiasme dans l'aventure des cultures transgéniques. En moins de trois ans, trente-cinq variétés transgéniques ont reçu l'approbation pour commercialisation; entreprises qui aiment le risque, synergie recherche-industrie et procédures d'admission facilitées contribuent à expliquer cette explosion. Et rares sont les voix scientifiques critiques.

TRENTE-CINQ PLANTES transgéniques approuvées pour commercialisation en moins de trois ans. Bien sûr, question surfaces plantées, c'est encore modeste: six millions d'hectares de plantations transgéniques en 1997. Ainsi, pour le maïs par exemple, sur les 32 millions d'hectares plantés aux États-Unis, moins de trois millions d'hectares sont plantés en maïs transgénique (provenant essentiellement de Novartis et de Monsanto). Curieusement, c'est l'Argentine (avec 1,5 million d'hectares, surtout du soja) qui arrive en seconde place des surfaces agricoles transgéniques.

Tomates trop mûres, expérience immature

Au printemps 1994, une nouvelle tomate est annoncée au monde en grande pompe: la «Flavr Savr™», tomate transgénique dont la maturation a été ralentie. Elle peut être cueillie plus mûre, être transportée et arriver encore belle au supermarché. Automne 1997: c'est en vain que vous chercherez la Flavr Savr™ sur les rayons des supermarchés américains. Explication: d'une part, on n'a pas réussi à la cultiver avec des rendements suffisants, et d'autre part, les tomates arrivaient trop fréquemment au supermarché en purée (probablement parce que le gène «ralentisseur» introduit ne s'était pas correctement exprimé).

L'an passé, première saison du coton Bt™ – coton où une protéine anti-chenilles produite normalement par une bactérie a été introduite. Or malgré cela, les chenilles ont attaqué un nombre important de champs, pour des raisons encore non élucidées – année exceptionnellement riche en chenilles, comme l'affirme Monsanto, ou tests en plein champ bâclé avant la commercialisation, comme semblent l'indiquer certains scientifiques ayant travaillé pour la compagnie?

Résultats imprévisibles

Cette année, première saison commerciale du coton Roundup Ready™, (coton rendu résistant à un herbicide, le Roundup™): le coton et l'herbicide sont vendus par Monsanto, la résistance provient d'un gène bactérien. Or environ 20% des plantes transgéniques ont perdu leurs capsules fleuries de manière précoce. La cause en est encore inconnue, mais ce phénomène paraît en contradiction fondamentale avec le dogme du génie génétique – en tout cas appliqué aux plantes – qui postule que l'on change une plante ponctuellement seulement et uniquement en rapport avec le gène introduit. Or il n'y a pas de liens de cause à effet entre la capsule et la résistance à un herbicide. Ce qui introduit un élément d'imprévisibilité et nécessiterait, à mon avis, des tests en plein champ beaucoup plus importants et sérieux que jusqu'à présent, avant de pouvoir en venir à la commercialisation.

La prudence doit être de mise

Trois autorisations, trois problèmes, certes sans catastrophe visible pour l'environnement, et qui seront résolus essentiellement par «le marché» – retrait ou compensations financières pour les paysans.

Mais à l'heure où la Suisse et l'Europe cherchent un cadre légal pour le génie génétique qui ne soit pas celui de l'interdiction, il est intéressant – et plutôt inquiétant – de constater qu'aux États-Unis les premiers avatars des plantes transgéniques commerciales coïncident avec une dérégulation et une accélération des procédures d'admission. *ge*

The Gene Exchange, Automne 1997, publication de l'Union of Concerned Scientists. Une version électronique existe sur www.ucsusa.org; la version papier (gratuite) peut être commandée à UCS, 1616 P St., NW, Washington DC 20036-1434.

Modalités d'admission

TROIS AGENCES SE partagent le processus d'admission des variétés transgéniques. L'EPA (Environmental Protection Agency) vérifie si les herbicides ou pesticides contre lesquels les plantes ont été rendues résistantes sont des substances autorisées, mais n'évalue pas en fait les risques associés à la plante transgénique; la FDA (Food and Drug Administration) fait une analyse abrégée du dossier sécurité fourni par les firmes; et l'USDA (United States Department of Agriculture) vient d'édicter de nouvelles règles qui permettront que 99% de tous les essais plein champ soient effectués sans autorisation. Pour la commercialisation, l'USDA a introduit le concept de «plantes proches parentes»: si une de ces plantes est déjà approuvée, les plantes/transgènes similaires subiront un processus d'autorisation accéléré.

Brève

Nous sommes rassurés. Blocher est enfin milliardaire!

La *Neue Zürcher Zeitung* du 26 novembre dernier nous informe du résultat d'une enquête passionnante menée par le magazine *Bilanz*. Les cent personnes les plus riches de Suisse ont accru leur fortune de 62 milliards de francs durant l'année dernière. Parmi elles, le tribun de droite Christoph Blocher, récemment auto-proclamé défenseur des humbles, a vu son pécule passer de 800 millions à 2 milliards. Qu'elles sont fructueuses les petites vertus de l'épargne! Assurément, la Suisse se porte bien. *jm*